



L'aide alimentaire en région Bruxelloise : modalités et finalités

L'univers de l'aide alimentaire est vaste, complexe et à peine visible pour le non-initié. Bien que l'on aperçoive quelquefois en rue ou dans les stations de métro, des files de personnes attendant un colis alimentaire, la plupart des façades et vitrines des services d'aide alimentaire se veulent discrètes.

En Belgique, de nos jours, les formes d'aide alimentaire « traditionnelles » comme la distribution de bons alimentaires, de repas, de soupe ou de colis alimentaires, côtoient des formes d'aide et des initiatives qui se veulent « innovantes ». En effet, pour faire face à la précarité croissante, de nombreux projets – initiatives citoyennes ou publiques – sont régulièrement créés avec des moyens très variables (voire sans moyens du tout). Citons par exemple le cas des épiceries sociales, dont il sera question plus loin, qui ont connu un essor très important depuis le début des années 2000. Les « frigos solidaires », nés de la lutte contre le gaspillage alimentaire, apparaissent

également dans le paysage. Ces frigos permettent à des personnes d'accéder à des aliments déposés par des particuliers, des commerçants, des restaurateurs, etc. Leur contenu est accessible selon des modalités variables.

De la récolte de fruits dans les jardins au glanage de pommes de terres, en passant par toutes sortes d'opérations de collectes d'invendus auprès des commerçants, l'aide alimentaire semble se renouveler et invite les plus jeunes au ralliement et à la solidarité dans un engagement qui se situe à la croisée de préoccupations sociales et environnementales.

Mais si des initiatives d'un genre nouveau voient le jour depuis plusieurs années, les formes d'aide alimentaire les plus courantes en Belgique sont les restaurants sociaux, la distribution de colis alimentaires et les épiceries sociales.



1 LES DIFFÉRENTES FORMES DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Les restaurants sociaux

Il existe de nombreuses formes de restaurants et de cantines à finalité sociale. Du restaurant communal au restaurant d'insertion socio-professionnelle, en passant par certains services de livraison de repas à domicile ou encore des « clubs » pour seniors, les initiatives publiques et privées sont nombreuses et certaines offrent la possibilité de manger à des prix défiant toute concurrence.

Nous définissons ici les restaurants sociaux comme des initiatives dont un des objectifs principaux est de permettre à des personnes qui connaissent des difficultés financières d'accéder à des repas.

L'activité de restauration se double bien souvent d'un travail social qui, selon les cas, est effectué au sein de l'organisation ou par des services sociaux partenaires. Pour certains restaurants sociaux, le service des repas représente surtout un prétexte pour faire de l'accueil et du travail social, jugés comme primordiaux.

Le public visé par les restaurants sociaux est très variable d'un lieu à l'autre. Certains s'adressent à des catégories de population spécifiques comme, par exemple, les personnes sans-abris. D'autres visent des publics plus larges mais conditionnent l'accès au restaurant à l'état de besoin. D'autres, enfin, recherchent surtout la mixité sociale, culturelle et générationnelle.

Une quarantaine de restaurants sociaux sont répertoriés en Région bruxelloise.



Analyse

La distribution de colis alimentaires

Selon le répertoire de l'aide alimentaire (www.fdss.be), 57 organisations distribuent des colis alimentaires en région bruxelloise. Près d'un tiers de ces services sont gérés par les volontaires de la Société de Saint-Vincent de Paul. Le reste est pris en charge par différentes associations et par quelques CPAS.

Les colis alimentaires sont distribués gratuitement ou contre le versement d'une somme très faible (de 50 centimes à quelques euros) destinée à couvrir les frais générés par l'activité et/ou à permettre un contre-don symbolique.

La distribution de colis alimentaires est sans doute la forme d'aide alimentaire la moins coûteuse pour les organisations qui la mettent en œuvre (Hubert & Nieuwenhuys, 2009). Mais elle n'en demande pas moins de déployer beaucoup de ressources, dont des ressources logistiques et un savoir-faire qui vont de la collecte des denrées alimentaires auprès des fournisseurs à la conservation de celles-ci en passant par leur manutention et leur stockage. S'ajoutent à cela les contraintes administratives, la recherche de fournisseurs, les permanences et l'accueil, les partenariats avec des services sociaux, etc.

Pour les travailleurs sociaux, la distribution de colis alimentaires ne va pas de soi et questionne les pratiques : comment faire du travail social quand "les personnes sont amenées [...] à faire la manche dans un service social" (Labiso, 2007, p.18) ? Comment mettre en place une relation d'aide alors que ce qui est dit conditionne l'accès à un colis alimentaire ? L'aide alimentaire n'est-elle pas une perte de temps pour les travailleurs sociaux dont le rôle est avant tout de résoudre des problèmes, de soutenir le changement social et l'amélioration du bien-être des personnes (Labiso, 2007) ? Ces questionnements poussent certains services sociaux à repenser les modalités de l'aide alimentaire et à aller vers d'autres formes d'action comme la création d'épicerie sociales.

Les épicerie sociales

Les épicerie sociales se définissent comme des magasins ouverts aux personnes en situation de précarité où elles peuvent acheter des produits alimentaires et des produits d'hygiène de qualité à un prix inférieur au prix du marché.

Les épicerie sociales connaissent un succès grandissant notamment auprès des équipes des CPAS et de la Croix-Rouge de Belgique. 14 épicerie sociales sont actuellement répertoriées en Région bruxelloise. D'autres sont en projet.

Les modalités d'organisation et la réalité quotidienne des épicerie sociales varient sensiblement d'un lieu à l'autre : certaines épicerie sociales fonctionnent seulement grâce au bénévolat, d'autres sont gérées professionnellement, certaines combinent les activités de vente avec d'autres services, eux aussi très divers : magasin de seconde main, travail communautaire, médiation de dettes, etc. (Maisin & Mehauden, 2016).

L'accès aux épicerie sociales est déterminé à partir de critères d'accès précis. Une fois que l'accès de l'épicerie leur est ouvert, les personnes sont considérées comme des « clients » et elles peuvent faire leurs achats parmi une gamme de produits que les organisations tentent généralement d'élargir le plus possible. La dignité, la liberté de choix et l'accueil sont trois notions centrales pour les épicerie sociales.



Analyse

Des formes d'aide qui se complètent les unes les autres

De toutes les formes d'aide alimentaire, la distribution de colis alimentaire est la forme d'aide qui suscite le plus de critiques de la part des personnes qui y ont recours, notamment pour ce qui concerne la qualité, les quantités, la diversité et le choix des produits : les produits sont « insuffisants », « pas assez variés », « pas très bons », il y a « trop de féculents et pas assez de légumes » et les possibilités de choix sont extrêmement réduites (Hubert & Vleminckx, 2016).

L'existence des différentes formes d'aide alimentaire permet de répondre aux besoins variables des personnes et des ménages qui y ont recours. Les restaurants sociaux par exemple, sont peu adaptés aux exigences d'une vie de famille. Les colis alimentaires quant à eux ne conviennent pas pour des personnes qui ne disposent pas d'une cuisine et ne peuvent donc pas préparer les produits qui sont donnés. L'épicerie sociale finalement n'est accessible qu'aux personnes qui disposent d'un pouvoir d'achat minimum. Les personnes les plus précarisées en sont donc exclues de fait.

On observe également que de nombreuses personnes combinent les différentes formes d'aides entre elles car aucune n'est suffisante à elle seule pour répondre à l'ensemble de leurs besoins.



2 DES PERSONNES QUI ONT RECOURS À L'AIDE ALIMENTAIRE

En effet, les personnes qui ont recours à l'aide alimentaire partagent la caractéristique d'avoir des ressources financières trop faibles, voire nulles, et donc de connaître des difficultés majeures sur le plan matériel. En dehors de ce point commun, elles ont des origines, des profils et des parcours très variés.

Pour répondre aux besoins des personnes qui ont recours à leurs services, les organisations et les travailleurs sociaux actifs dans l'aide alimentaire mènent différents types d'actions visant à amorcer un travail social, rompre l'isolement des personnes, soulager leurs finances et aider à dégager des moyens pour payer d'autres frais – loyer, énergie, frais médicaux, remboursement de dettes, frais scolaires, etc. (Hubert et Nieuwenhuys, 2009).

Dans certains cas, l'aide alimentaire proposée s'inscrit dans une approche qui vise à offrir un service le plus inconditionnel possible afin de le rendre accessible aux personnes qui connaissent les situations de précarité les plus extrêmes. Dans ces services, on peut se procurer des repas gratuitement ou presque, on n'est pas toujours obligé de prouver son identité, les plages horaires sont larges, voire étendues, etc. Ainsi, en fonction des missions que se donnent les organisations, de leur implantation et de leurs méthodes de travail, elles touchent des catégories de population différentes.

Parmi les personnes qui fréquentent les services d'aide alimentaire les plus inconditionnels, on compte bon nombre de personnes sans-abri et mal logées. Dans la capitale – comme dans toutes les grandes villes de Belgique et d'Europe – cette population ne cesse d'augmenter, avec une accélération de cette augmentation depuis quelques années (Mondelaers, 2017).

En région bruxelloise, certaines organisations qui pratiquent une aide alimentaire ont le sentiment de ne pas « toucher ce public » et s'en inquiètent. L'aide alimentaire concerne ainsi une variété de population, confrontées à des problématiques diverses. Les personnes sans abri et mal logées n'en constitue



Analyse

qu'une petite partie¹. Pour la majorité des personnes qui ont recours à l'aide alimentaire, l'expérience de la pauvreté se vit à domicile, à l'abri des regards. Les personnes concernées vivent d'un revenu de remplacement —allocation de chômage, pension, revenu d'intégration sociale (RIS).

S'il a tendance à être structurel, le recours à l'aide alimentaire peut aussi se faire de façon ponctuelle, lorsque des personnes sont confrontées à une sanction administrative ou pour ajuster un équilibre budgétaire fragile lorsqu'elles ont un emploi, généralement précaire et/ou à temps partiel, dont le salaire ne permet pas de couvrir toutes les dépenses. Ce sont des catégories de la population pour qui l'aide alimentaire peut devenir une nécessité quand il s'agit de boucler les fins de mois ou d'aider à prévenir ou à redresser des situations d'endettement. L'aide alimentaire est alors une réponse pour aider à dégager des moyens pour payer le loyer, les frais médicaux, renflouer la carte à budget qui permettra de se chauffer, etc. Bref, pour répondre à l'urgence.

Le nombre sans cesse croissant des personnes qui ont recours à l'aide alimentaire interpelle quant aux manquements du système à maintenir les protections sociales et les salaires les plus bas à des niveaux suffisants pour prévenir la précarité et protéger les droits fondamentaux des personnes. On estime que près de 450.000 personnes bénéficient d'une aide alimentaire en Belgique (Hubert et Vleminckx, 2016).

Aide alimentaire et bien-être des populations

Si les personnes qui ont recours à l'aide alimentaire sont dans un état de besoin qui peut conduire certaines d'entre elles à une forme d'anxiété alimentaire (Llobet-Estany & al, 2016), la question de l'alimentation n'est souvent qu'un aspect secondaire de leurs préoccupations et l'aide alimentaire ne leur ouvre pas d'horizon désirable. Selon la manière dont elle est mise en œuvre, elle participe même parfois d'un système qui reproduit les rapports de domination à la base de l'exclusion et des inégalités sociales. En effet, les pratiques du champ de l'aide alimentaire s'inscrivent dans une histoire de la philanthropie et de la charité. Si une telle philosophie s'inscrit dans la volonté de répondre à un besoin, elle sous-entend également une vision du pauvre qui peut contribuer à maintenir les inégalités. Ces visions sont encore présentes auprès d'une partie des volontaires et des travailleurs actifs dans l'aide alimentaire.

C'est ce que pointent McAll & al (2015) évoquant la réduction identitaire dont sont parfois l'objet les personnes qui ont recours à l'aide alimentaire.

Les interventions en « sécurité alimentaire » se font souvent dans l'urgence avec peu de ressources. Conséquemment et malgré elles, ces interventions peuvent contribuer à réduire les personnes à des « bouches à nourrir ». Le risque encouru est de reproduire le trait marquant des rapports sociaux inégalitaires producteurs de disparités de revenus et de conditions de vie : la réduction identitaire » (McAll & al, 2015, p.28).

¹ En 2016 et 2017, environ 4.000 personnes sans-abri et mal-logées ont été dénombrées en région bruxelloise (Mondelaers, 2017). Si l'on met ce chiffre en relation avec une estimation du nombre de personnes qui ont eu recours à l'aide alimentaire à la même période, à savoir 55.000 personnes (Hubert & Vleminckx, 2016), cela permet de voir que les personnes sans-abri et mal-logées sont largement minoritaires parmi les personnes qui recourent à l'aide alimentaire.



Le Collectif en sécurité alimentaire du Réseau des villes et régions laboratoires du CREMIS (2017) propose d'observer les pratiques d'aide alimentaire à partir de la notion de « bien-être » et de 5 dimensions qui lui sont attribuées (matérielle, relationnelle, corporelle, décisionnelle et temporelle). Cette grille de lecture permettrait de placer le travail d'aide alimentaire dans une perspective plus globale et d'identifier des enjeux à mettre au travail pour les acteurs du champ.

La **dimension matérielle** du bien-être explore la question des ressources et des conditions de vie des personnes. Elle permet de voir en quoi l'aide alimentaire, fournie gratuitement ou à un prix très bas, consiste pour les populations concernées en un apport matériel utile qui permet de soulager leurs budgets et de les aider dans leurs stratégies de survie.

Dans les représentations de ce qu'est le « bien se nourrir » pour les personnes qui ont recours à des services d'aide alimentaire, la **dimension relationnelle** du bien-être est également présente. Le « bien se nourrir » c'est « manger en bonne compagnie », « en famille », « entre amis », prendre « du plaisir », « s'amuser, se découvrir », « partager des idées et des connaissances », être dans une « bonne ambiance », etc. (Serré & al, 2016). Les repas remplissent une fonction sociale essentielle, où préparer les repas, manger et boire ensemble —en ce compris l'ivresse conviviale— permettent de nouer, de forger ou de renforcer des liens (Flandrin, 1996). Certains lieux, en particulier les restaurants sociaux —mais pas uniquement— accordent une place de choix à cet aspect et sont pensés pour permettre aux personnes d'y rompre la solitude, d'y socialiser, de s'y divertir. Dans les services de distribution de colis alimentaires, l'aménagement de l'espace comme par exemple la mise à disposition de chaises, peut faciliter les contacts entre usagers ou entre usagers et intervenants et déboucher sur des liens dont les prolongements sont observables en dehors de l'organisation.

L'alimentation comporte des liens également avec la **dimension corporelle** du bien-être. Il n'est pas rare d'entendre des personnes qui ont recours

aux services d'aide alimentaire se plaindre de la qualité de l'aide alimentaire qui, selon elles, serait néfaste pour leur santé. La question des dates de péremption qui ne sont pas strictement respectées, la fraîcheur des aliments ou les procédés de conservation (congélation) sont notamment mis en cause. A l'inverse, les travailleurs et bénévoles de l'aide alimentaire évoquent fréquemment l'idée qu'il est nécessaire d'éduquer les personnes qui fréquentent les services d'aide alimentaire à une bonne alimentation (Myaux & Serré, 2018). Toutefois « il semble que ces messages ont pour effet pervers d'exclure et de stigmatiser les plus démunis qui ressentent un préjugé selon lequel les plus pauvres s'alimenteraient mal ; ils entraînent aussi une normalisation des comportements alimentaires et un jugement des personnes en fonction de leur physique. » (Ramel & al, 2016, p.56).

Le bien-être renvoie également à une **dimension décisionnelle**. Les personnes qui ont recours à l'aide alimentaire sont souvent très dépendantes de ces aides, ce qui met leur autonomie et leur liberté de décision à mal. Elles préféreraient accéder à un mode de consommation « normal », ne plus dépendre d'une forme d'aide ou de charité et avoir un pouvoir d'achat suffisant pour pouvoir choisir elles-mêmes leurs produits de consommation (Hubert & Vleminckx, 2016 ; Maisin & Méhauzen, 2016). Or les contraintes auxquelles les services d'aide alimentaire sont soumis — fortes demandes d'aide et moyens limités— ne sont pas propices à favoriser la diversité des options et l'offre proposée aux usagers. Cette limitation va parfois de pair avec une crainte d'une inégalité, parmi les bénéficiaires, du recours



Analyse

à l'aide alimentaire ; certains utilisant, plus que d'autres, des formes multiples d'aide alimentaire². Cette limitation peut également être associée dans certaines organisations à une conception de l'aide alimentaire qui limite celle-ci à « donner à manger » à des personnes qui ont « faim », même si cette lecture semble moins fréquente que par le passé. Dans cette optique, nourrie par le sentiment d'urgence, les questions du choix et du bien-être peuvent apparaître comme secondaires (Hubert & Nieuwenhuys, 2009).

Il en va de même de la prise en compte de la **dimension temporelle** du bien-être. Les temps d'attente, souvent long, et les horaires imposés par les services peuvent être de véritables freins pour le recours à l'aide alimentaire. Il est intéressant de noter à cet égard que certains restaurants sociaux qui tiennent compte de cet aspect offrent aux personnes la possibilité d'accéder aux lieux durant des plages horaires étendues — par exemple l'après-midi : le service a lieu à des heures bien déterminées mais les personnes qui se présentent à d'autres moments ont quand même la possibilité de se procurer à manger.

Si on se place dans une perspective évaluative de l'aide alimentaire actuelle, en examinant la mesure selon laquelle elle permet d'offrir une réponse adéquate aux personnes au-delà de la dimension matérielle, la grille de lecture pluridimensionnelle du bien-être peut constituer un outil intéressant. Les dimensions temporelle, relationnelle, décisionnelle, corporelle et matérielle du bien-être mettent en lumière la complexité du rapport que les personnes entretiennent avec les services offerts. Elles permettent également de prendre la mesure des contraintes spécifiques qui peuvent être rencontrées par les différentes populations qui fréquentent les services d'aide alimentaire (McAll & al, 2015) : la contrainte temporelle d'un parent célibataire n'est pas la même que celle d'une personne sans-abri. Les besoins matériels, corporels ou relationnels d'une personne âgée ne sont pas les mêmes que ceux d'un étudiant, etc. Rattacher les services offerts aux différentes dimensions de la vie et du bien-être des personnes implique donc une connaissance approfondie des publics auxquels ces services s'adressent. Cela permet également aux organismes de poursuivre leurs réflexions sur l'amélioration de leurs services.

L'aide alimentaire peut représenter une « bulle d'air » précieuse pour les personnes qui y ont recours (Maisin & Méhauzen, 2016). Mais face à l'augmentation du recours à l'aide alimentaire, de nombreux travailleurs sociaux soutiennent qu'un changement social plus large doit être pensé et mis en œuvre. Ils appellent à une prise en charge collective des enjeux d'exclusion sociale et à la mise en place d'un débat démocratique concernant les réponses à apporter à l'insécurité sociale.

Pour aller plus loin, voir Myaux D (2019), « L'aide alimentaire : un état des lieux », dans un ouvrage dirigé par Myaux D, consacré à la mise en débat du système de l'aide alimentaire en Belgique (à paraître, 2019, Editions L'Harmattan).

² Ces inégalités de pratiques de recours à l'aide alimentaire parmi les bénéficiaires peuvent être jugées différemment par les professionnels et acteurs des organismes d'aide alimentaire : tantôt considérées comme une stratégie de survie légitime, tantôt perçues comme une entrave au souci d'équité entre les pauvres.



- Centres de Service Social Autonomes Wallons (2007), « Aide alimentaire : dépasser le local ou l'histoire cachée d'un colis alimentaire », *Cahier Labiso*, p73-74.
- Collectif en sécurité alimentaire du Réseau des villes et régions laboratoires du CREMIS(2017), « Pour une approche globale et solidaire en sécurité alimentaire », *Revue du CREMIS*, Vol.10, n°1, pp.28-34. [En ligne] URL :< <http://www.cremis.ca/pour-une-approche-globale-et-solidaire-en-securite-alimentaire>>.
- Flandrin J-L (1996), « L'humanisation des conduites alimentaires », in Flandrin J L et Montanari M (dir.), *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, p19-27.
- Hubert H-O , Nieuwenhuys C (2009), *L'aide alimentaire au cœur des inégalités*, Paris, L'Harmattan.
- Hubert H-O, Vleminckx J (2016), *Recherche-Action. L'aide alimentaire aujourd'hui, le droit à l'alimentation demain*, [En ligne] URL :<http://www.fdss.be/uploads/Publications/FdSS/Aide%20Alimentaire/rapport_aide_alimentaire_aujourd'hui.pdf>.
- Llobet Estany M, Duran Monfort P, Magaña-González C (2016), "El impacto de la crisis en la alimentación y en el bienestar en la ciudad de Barcelona", paper presented at *VI Congreso Red Española de políticas sociales*, Seville.
- Maisin C, Mehaudan L, (promoteur Darquenne R) (mai 2016) « Les épiceries sociales comme modalités de l'aide alimentaire. Quels impacts sur les usagers ? », Réseau MAG asbl.
- McAll C, Van de Velde C, Charest R, Roncarolo F, McClure G, Dupéré S, Berti (2015), « Inégalités sociales et insécurité alimentaire. Réduction identitaire et approche globale », *Revue du CREMIS*, Vol.8, n°2, p28-34.
- Mondelaers N (2017), « Dénombrement des personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale, Quatrième et double édition: 7 novembre 2016 - 6 mars 2017 », Bruxelles, la Strada – Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abris. [En ligne] URL :< https://lastrada.brussels/portail/images/PDF/20171012_Strada_Denomb_Rapport_FR_V7_POUR_BAT.pdf>.
- Ramel M, Boissonnat Pelsy H, Sibué-de Caigny C, Zimmer M F (2016), « Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité », *revue Quart Monde*, n° 25.
- Serré A, Vleminckx J, Ayadi A, Rousseau C, Hubert H-O (2016), *Solidarité en primeur(s) Solenprim. Rapport scientifique intermédiaire*, Bruxelles, FdSS.
- Serré A, Myaux D (2018), « Les pauvres ne prêtent aucune attention à leur alimentation », in Le Forum – Bruxelles contre les Inégalités, *Pauvrophobie*, Waterloo, Editions Luc Pire.